



Rapport annuel 2013

Table des matières

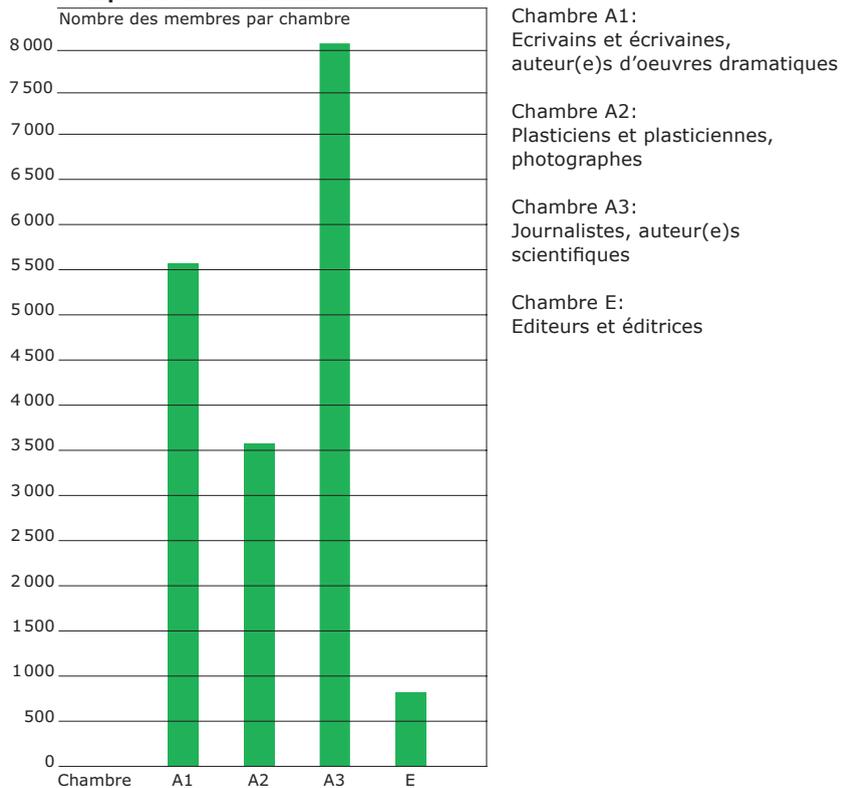
Sociétaires	2
Exercice 2013	3
Les sociétés sœurs étrangères	14
Service juridique	16
Organisations internationales	17
Prix ProLitteris	19
Fonds culturel	20
Assemblée générale	21
Le Conseil d'administration et ses commissions	23
Nouveau Directeur	25
La Fondation sociale de ProLitteris	26
Direction	28
Bilan de ProLitteris	30
Compte d'exploitation de ProLitteris	31
Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale	39
Bilan de la Fondation sociale de ProLitteris	41
Compte d'exploitation de la Fondation sociale de ProLitteris	42
Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation sociale	46
Bilan de la Fondation Fonds culturel de ProLitteris	47
Compte d'exploitation de la Fondation Fonds culturel de ProLitteris	48
Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation Fonds culturel	50

Statistiques

Au cours de l'an dernier, 509 nouveaux membres ont adhéré à notre société. ProLitteris compte donc désormais 11 454 sociétaires (10 620 auteur(e)s, 834 éditeurs et éditrices).

Chambre A1	5618
Chambre A2	3607
Chambre A3	8084
Chambre E	834

Composition des chambres



La répartition des sociétaires selon les régions linguistiques est la suivante:

Proviennent de la Suisse alémanique:	9 795	(85,5 %)
Proviennent de la Suisse romande:	1 265	(11,0 %)
Proviennent de la Suisse italienne:	340	(3,0 %)
Proviennent de la Suisse rhéto-romane:	54	(0,5 %)

Exercice 2013

Aperçu

	2013	2012	
Recettes (en milliers de francs)	CHF	CHF	+/- %
Recettes en provenance de Suisse	30 917	29 627	4,4
Recettes en provenance de l'étranger	2 549	2 533	0,6
Total	33 466	32 160	4,1
Dépenses (en milliers de francs)			
Indemnités aux ayants droit	23 798	22 803	4,4
Quote-part Fondation sociale	2 535	2 378	6,6
Frais de gestion	6 757	6 394	5,7
Coûts projets/ducroire/charges extraordinaires	376	585	-35,7
Total	33 466	32 160	4,1

Les recettes totales de 2013 ont progressé d'environ 4,1% par rapport à l'exercice précédent, soit d'un montant de quelque CHF 1,31 Mio., et s'élèvent à CHF 33,47 Mio. (exercice précédent: CHF 32,16 Mio.). Il a dès lors été possible de distribuer des redevances supérieures aux membres et aux ayants-droit étrangers: CHF 23,978 Mio. contre CHF 22,803 pour l'année précédente. Les frais de gestion ont augmenté de 5,7% (CHF 0,362 Mio.) à CHF 6,76 Mio. (exercice précédent : CHF 6,39 Mio.). La quote-part des frais de gestion a enregistré une augmentation de 0,31% et s'établit à 20,19% (exercice précédent: 19,88%).

Les différents domaines de gestion

a) Droit d'émission, droit de réception publique, droit de retransmission

Les droits d'émission ordinaires (SRG SSR, émetteurs locaux, Internet, émetteurs étrangers) ont enregistré une progression de 5,6% durant l'exercice sous revue, à CHF 1 723 876.80 (exercice précédent: CHF 1 633 122.69).

Les négociations de ProLitteris avec la SRG SSR au sujet de la conclusion d'une nouvelle convention sur le droit d'émission, interrompues en 2009, ont pu être reprises durant l'exercice sous revue. Les dispositions et taux de la précédente convention continuent de s'appliquer jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention.

Dans le domaine du droit de réception publique (Tarifs communs 3a-c), les recettes ordinaires sont demeurées pratiquement inchangées (CHF 1 114 067.85 contre 1 146 523.37 pour l'exercice précédent).

Le Tarif commun 3a (réception d'émissions dans les restaurants, hôtels et magasins), prorogé jusqu'à fin 2013, est arrivé à échéance durant l'année. Les cinq sociétés de gestion de droits d'auteur ont pu convenir d'une nouvelle prorogation de ce tarif jusqu'à fin 2016. Jusqu'à cette date, les redevances seront toujours encaissées par Billag. On ne sait pas encore qui effectuera les encaissements dès 2017. La Commission arbitrale a approuvé la prorogation jusqu'à fin 2016.

Le Tarif commun 3a, tel qu'approuvé pour 2013, a été contesté quant à la réception d'émissions dans des chambres d'hôtels par l'association GastroSuisse. Comme l'effet suspensif a été accordé à ce recours, les sociétés de gestion n'ont pu encaisser aucune redevance dans ce domaine durant l'exercice sous revue.

Les recettes ordinaires provenant des Tarifs communs 1 et 2 (droit de retransmission) ont progressé de 6,2 % en chiffres ronds par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à CHF 6 399 013.45 (exercice précédent: CHF 6 027 184.46).

b) Droit de reproduction

Les recettes suisses provenant du tarif image applicable ont progressé de 61% par rapport à l'année précédente, de CHF 626 063.85 à CHF 1 007 918.25. Cette augmentation provient d'une part de ce qu'une partie importante des factures relatives à 2012 n'ont pu être établies qu'au début de l'exercice sous revue. De plus, un montant significatif a pu être encaissé pour une utilisation importante de droits d'image à des fins publicitaires. Et finalement, le département du droit d'image a pu être renforcé, permettant une surveillance accrue, qui a conduit à une augmentation des recettes.

c) Droit de reprographie/droit d'utilisation de réseaux

Les recettes ordinaires dans le domaine du droit de reprographie (Tarifs communs 8 I-VI) ont connu une augmentation de 5,2% durant l'année, à CHF 9 954 787.15 (exercice précédent: CHF 9 485 221.50). Les redevances reçues de sociétés sœurs étrangères ont progressé de 6,9% à CHF 1 140 751.88 (exercice précédent: CHF 1 066 796.83).

Dans le domaine du droit d'utilisation de réseaux (Tarifs communs 9 I-VI), les recettes ordinaires ont progressé de quelque 12% pour atteindre CHF 5 192 010.40 (exercice précédent: CHF 4 637 039.35). La raison de cette progression est l'entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2013 de taux supérieurs en application du Tarif commun 9.

d) Redevances de prêt d'œuvres

Les recettes relatives au prêt d'œuvres proviennent exclusivement de l'étranger et principalement d'Allemagne (VG WORT), mais aussi d'Autriche et de France. Le droit d'auteur suisse ne connaît toujours pas les redevances de prêt, au contraire des pays de l'UE.

Ces recettes ont reculé d'environ 12% durant l'exercice sous revue, atteignant CHF 828 590.30 (exercice précédent: CHF 939 555.60).

e) Redevances sur supports vierges

Les recettes ordinaires dans le domaine des supports vierges (copie privée) sont supérieures de quelque 10% à celles de l'exercice précédent: CHF 522 840.80 contre CHF 477 339.80. L'augmentation résulte du nouveau Tarif commun 4f (copie dans les mémoires de tablettes), entré en vigueur le 1er janvier 2013 et valable jusqu'à fin 2014.

La validité des Tarifs communs 4a-d (cassettes vierges, CD-R/RW, DVD enregistrables, mémoires numériques d'appareils d'enregistrement audio et vidéo) a expiré fin 2013. Les pourparlers pour l'établissement de nouveaux tarifs ont débuté en août 2012 et ont pu être conclus durant l'exercice sous revue. Les trois Tarifs communs précédents, 4a-c, sont maintenant réunis dans un tarif TC 4 unique. Les différents taux n'ont pas été modifiés et sont indiqués séparément. Le TC 4 a été approuvé le 7 octobre 2013 par la Commission arbitrale fédérale pour une période allant jusqu'à fin 2016. Le nouveau TC 4d a aussi été approuvé par la Commission arbitrale. Ses tarifs ont été légèrement réduits pour tenir compte de la baisse constante des prix des appareils concernés. Le TC 4d est valable jusqu'à fin 2015.

Le Tarif commun 4e (copie dans des mémoires de téléphones multimédias) ne peut toujours pas être appliqué car les recours des associations d'utilisateurs sont toujours pendants devant le Tribunal administratif fédéral.

Relevé détaillé des recettes

Droit d'émission	2013	2012	+/- %
SRG SSR	1 689 523.65	1 586 858.98	6,5
Organismes de diffusion locaux	13 768.—	17 558.30	-21,6
Emissions diffusées via Internet	5 000.—	5 000.—	-
Emissions par des émetteurs étrangers	15 585.15	23 705.41	-34,3
Produits extraordinaires	448 320.67	247 881.16	80,9
Total	2 172 197.47	1 881 003.85	15,5

Droit de réception publique			
Recettes perçues en Suisse (TC 3a-3c)	1 114 067.85	1 146 523.37	-2,8
Produits extraordinaires	164 488.46	393 743.56	-58,2
Total	1 278 556.31	1 540 266.93	-17,0

Droit de retransmission TC 1			
Recettes perçues en Suisse	6 399 013.45	6 027 184.46	6,2
Recettes en provenance de l'étranger	170 941.05	165 034.60	3,6
Produits extraordinaires	1 393 189.67	1 410 547.24	-1,2
Total	7 963 144.17	7 602 766.30	4,7

Droit de retransmission TC 2a et b			
Recettes perçues en Suisse	120 296.98	142 112.60	-15,4
Produits extraordinaires	4 020.71	5 211.55	-22,9
Total	124 317.69	147 324.15	-15,6

Droit d'enregistrement			
Recettes perçues en Suisse	578.80	153.50	277,1
Total	578.80	153.50	277,1

Droit de reproduction	2013	2012	+/- %
Recettes perçues en Suisse (Tarif droit d'art visuel)	1 007 918.25	626 063.85	61,0
Recettes multimedia	36 884.—	39 237.50	-6,0
Recettes en provenance de l'étranger	394 313.54	328 387.77	20,1
Produits extraordinaires	183 532.18	238 807.54	-23,1
Total	1 622 647.97	1 232 496.66	31,7

Redevances de reprographie / Droits d'utilisation de réseaux numériques			
Recettes perçues en Suisse (TC 8 et 9)	15 074 479.20	14 052 552.15	7,3
Recettes en provenance du Liechtenstein	72 318.35	69 708.70	3,7
Recettes en provenance de l'étranger	1 140 751.88	1 066 796.83	6,9
Recettes imputées	239 767.45	459 397.25	-47,8
Produits extraordinaires	800 421.69	1 217 834.39	-34,3
Total	17 327 738.57	16 866 289.32	2,7

Droit de prêt			
Recettes perçues en Suisse	—.—	—.—	—
Recettes en provenance de l'étranger	826 998.20	939 448.80	-12,0
Produits extraordinaires	1 592.10	106.80	1 390,7
Total	828 590.30	939 555.60	-11,8

Redevances sur les supports vierges			
Recettes perçues en Suisse (TC 4a à 4d et 4f)	522 840.80	477 339.80	9,5
Produits extraordinaires	163 824.72	547 727.78	-70,1
Total	686 665.52	1 025 067.58	-33,0

Set-Top-Boxes	2013	2012	+/- %
Recettes perçues en Suisse (TC 12)	516 888.47	339 921.65	52,1
Produits extraordinaires	94 872.50	-.—	-
Total	611 760.97	339 921.65	80,0

Utilisations scolaires			
Recettes perçues en Suisse (TC 7)	114 380.98	105 977.13	7,9
Produits extraordinaires	160 578.29	-.—	-
Total	274 959.27	105 977.13	159,5

Droit de location			
Recettes perçues en Suisse (TC 5 et 6)	366 161.95	400 661.60	-8,6
Recettes en provenance de l'étranger	-.—	9 337.15	-
Recettes imputées	-.—	3 570.—	-
Produits extraordinaires	147 715.05	-.—	-
Total	513 877.—	413 568.75	24,3

Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles			
Recettes perçues en Suisse (TC 10)	60 789.—	65 501.20	-7,2
Total	60 789.—	65 501.20	-7,2
Total	33 465 823.04	32 159 892.62	4,1

Répartition

La somme répartie aux ayants droit se monte cette année à CHF 23 797 645.03. Ce sont CHF 994 600.97 ou 4,4% plus que l'année dernière.

	2013	2012	+/- %
Droit d'émission	1 355 160.70	1 350 803.10	0,3
Droit de réception publique	790 981.—	814 000.03	-2,8
Droit de retransmission TC 1	4 648 498.90	4 382 242.87	6,1
Droit de retransmission TC 2a et b	84 207.11	99 474.89	-15,3
Droit d'enregistrement	515.10	136.60	277,1
Droit de reproduction	1 162 720.43	818 404.51	42,1
Redevances de reprographie/ Droits d'utilisation de réseaux numériques	13 799 329.50	13 386 061.59	3,1
Droit de prêt	770 167.20	894 501.90	-13,9
Redevances sur les supports vierges	371 213.63	338 898.11	9,5
Set-Top-Boxes	382 494.15	251 532.64	52,1
Utilisations scolaires	84 641.19	78 420.15	7,9
Droit de location	294 877.02	330 976.80	-10,9
Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	52 839.10	57 590.87	-8,3
Total	23 797 645.03	22 803 044.06	4,4

Frais de gestion

Les frais de gestion bruts, soit les frais de fonctionnement pour l'ensemble du champ d'activité de ProLitteris, ont diminué en 2013 de CHF 145 248 (1,9%) par rapport à l'exercice précédent, à CHF 7 640 595.43. Mais comme les recettes accessoires ont diminué de CHF 508 135.43 par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un rendement de titres plus faible, les frais de gestion nets, soit l'ensemble des charges sous déduction des recettes accessoires sont supérieurs de 5,7%, soit CHF 362 887.02 et atteignent CHF 6 756 883.10.

La quote-part des frais de gestion, soit le rapport entre les frais de gestion nets et les recettes totales, a connu une hausse de 0,31% et s'élève à 20,19%.

Frais de gestion

	2013	2012	+/- %
Salaires et charges sociales	4 258 068.08 ¹⁾	4 492 031.60	-5,2
Loyer, chauffage, etc.	680 120.40	677 163.10	0,4
Frais d'entretien	58 689.55	60 905.50	-3,6
Informatique	164 213.15	214 895.80	-23,6
Frais de bureau et d'administration	1 016 976.61	914 020.91	11,3
Frais Conseil d'administration et Assemblée générale	371 314.95 ²⁾	306 282.35	21,2
Associations, unions	154 265.35	192 042.85	-19,7
Invitations, frais de voyage	87 536.78	86 832.30	0,8
Mandats externes	267 141.85 ³⁾	344 486.30	-22,5
Autres frais	6.66	11 749.85	-
Amortissements	581 850.70	482 753.75	20,5
Frais divers	-.—	2 679.53	-
Impôts	411.35	-.—	-
Frais de gestion bruts	7 640 595.43	7 785 843.84	-1,9
Intérêts des capitaux	-151 226.—	-194 570.90	-22,3
Différences de cours	87 157.16	95 220.95	-8,5
Résultat titres	-363 159.87	-806 839.47	-55,0
Gestion en faveur de la Fondation sociale	-319 515.90	-312 687.20	2,2
Recettes diverses	-3 224.87	-.—	-
Revenu locatif Winkelriedstrasse	-129 540.—	-129 540.—	-
Recettes extraordinaires	-4 202.85	-43 431.14	-90,3
Recettes diverses	-883 712.33	-1 391 847.76	-36,5
Frais de gestion nets	6 756 883.10	6 393 996.08	5,7
Quote-part des frais de gestion	20,19%	19,88%	1,6

Commentaires sur divers postes des frais de gestion:

(tous les chiffres exprimés en CHF 1 000; chiffres de l'année précédente entre parenthèses)

- 1) Le poste «Salaires et charges sociales» se compose de salaires de 3 278 (3 565), de charges sociales de 270.0 (280.0), de charges de prévoyance professionnelle de 400.0 (404.0), ainsi que de divers frais de personnel de 311.0 (243.0).
Le total 2013 concerne pour le personnel fixe un effectif moyen de 24.5 collaborateurs en équivalent temps plein et 0 employé temporaire. La rémunération brute du Directeur s'est élevée pour l'année à 323.0 (323.0). La somme des rémunérations brutes de la Direction (3 personnes) a représenté 756.0 (716.0).
Le rapport entre le plus bas et le plus haut salaire s'est établi durant l'exercice sous revue à 1:4. A part les rémunérations ordinaires de la Direction, un montant extraordinaire de 133.0 a été payé pour la prévoyance professionnelle de la Directrice adjointe et du Sous-directeur.
- 2) Le poste de 371.0 (306.0) inclut les frais d'Assemblée générale de 236.0 (224.0) et du Conseil d'administration de 135.0 (82.0). Les frais du Conseil d'administration sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent parce que le Conseil d'administration et ses commissions ont tenu 9 séances supplémentaires. Ces frais comprennent tous les jetons de présence pour les séances du Conseil d'administration, de ses cinq commissions et du Présidium. Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent que des jetons de présence et pas d'honoraires forfaitaires.
- 3) Dans les frais de mandats externes sont contenus les honoraires de révision de 124.0 (133.0), de conseils fiscaux de 1.7 (12.6), d'avocats et les frais judiciaires, d'un total de 35.5 (39.4), les frais de traduction et de divers mandats, de 103.0 (124.0).

Les sociétés sœurs étrangères de ProLitteris

Durant l'exercice sous revue, ProLitteris a conclu de nouveaux contrats de représentation avec SPA, Sociedade Portuguesa de Autores, Lissabon, JAC Japan Academic Association For Copyright Clearance, Tokyo und Copydan Writing, Copenhague.

Liste des sociétés et ayants droit qui entretiennent des contrats de représentation avec ProLitteris

Argentina	Germany	New Zealand
CADRA, Buenos Aires	VG BILD-KUNST, Bonn	CLL, Northcote, Auckland
SAVA, Buenos Aires	VG WORT, Munich	Norway
Australia	Greece	BONO, Oslo
Viscopy Ltd., Sydney	OSDEL, Athens	Kopinor, Oslo
CAL, Sydney	Hungary	Peru
Austria	Hungart, Budapest	APSAV, Lima
LITERAR-MECHANA, Vienna	Iceland	Poland
Bildrecht, Vienna	fjölís, Reykjavík	Kopipol, Kielce
Belgium	India	ZAIKS, Warsaw
SABAM, Brussels	IRRO, New Delhi	Portugal
SOFAM, Brussels	Ireland	SPA, Lissabon
Reprobel, Brussels	ICLA, Dublin	Republic of Serbia
Brazil	IVARO, Dublin	SOKOJ, Belgrade
AUTVIS, São Paolo	Israel	Russian Federation
Canada	ACUM, Ramat Gan	RAO, Moscow
Access Copyright, Toronto	Italy	Singapore
COPIBEC, Montreal	AIDRO, Milan	CLASS, Singapore
Sodrac, Montreal	SIAE, Rome	Slovak Republic
Chile	Japan	LITA, Bratislava
Creaimagen, Santiago	Jaspar, Tokyo	South Africa
China	JAC, Tokyo	DALRO, Johannesburg
HKRRLS, Hong Kong	Korea	South Korea
Czech Republic	IKA, Seoul	KORRA, Seoul
OOA-S, Prague	SACK, Seoul	Spain
Denmark	Latvia	CEDRO, Madrid
Copydan, Copenhagen	LAA, Riga	VEGAP, Madrid
Estonia	Lithuania	Sweden
EAÜ, Tallinn	LATGA-A, Vilnius	BUS, Stockholm
Finland	Luxembourg	KRO, Stockholm
Kuvasto, Helsinki	luxorr, Luxembourg	United Kingdom
Kopiosto, Helsinki	Mexico	ALCS, London
France	SOMAAP, Mexico City	CLA, London
ADAGP, Paris	CEMPRO, Mexico City	DACS, London
CFC, Paris	Netherlands	NLA, London
Estate of Pablo Picasso, Paris	PICTORIGHT, Amsterdam	USA
Fondation Alberto et	Stichting Burafo, Amsterdam	ARS, New York
Annette Giacometti, Paris	LIRA, Hoofddorp	CCC, Danvers
Les Héritiers Matisse, Paris	Stichting Reprerecht, Hoofd-	VAGA, New York
SACEM, Neuilly-sur-Seine	dorp	Roy Lichtenstein Estate,
SCAM, Paris		New York
SDRM, Neuilly-sur-Seine		
SGDL, Paris		

Le traitement du volume croissant de questions juridiques de membres, ainsi que de non-membres, posées pour la plupart par e-mail, a demandé beaucoup de temps durant l'année. Les questions concernaient avant tout la procédure de protection d'œuvres nouvelles. Le service juridique a aussi été souvent consulté sur des questions d'interprétation de contrats d'édition. La frontière entre les utilisations couvertes par le tarif de reprographie, qui font l'objet d'une redevance forfaitaire, et celles pour lesquelles les ayants-droit doivent être sollicités et rémunérés directement, donne toujours lieu à des questions de détail. Il y a aussi beaucoup d'incertitudes quant à l'utilisation de contenus provenant d'Internet, surtout des images et des photographies, et la question de savoir comment et par quel intermédiaire acquitter les droits.

Il n'y a pas eu de litiges à régler durant l'exercice sous revue. En revanche, ont été préparés des projets d'actions dans les domaines des Tarifs communs 8 et 9 pour faire trancher par les tribunaux d'éventuelles objections de principe qui pourraient être formulées par des utilisateurs. De plus des négociations ont été préparées et conduites, conjointement avec la Direction, pour la conclusion de conventions cadre dans le domaine des droits d'image.

Par ailleurs, comme en 2012, le service juridique, en collaboration avec la Direction, s'est beaucoup occupé durant l'année de la préparation de prises de position et de documents de principe destinés au groupe de travail AGUR 12, institué par la Conseillère fédérale Sommaruga, chargée du Département de la Justice, pour la lutte contre la piraterie par Internet. Il a été beaucoup question dans ce cadre de l'élaboration d'un modèle de redevances pour l'utilisation d'œuvres protégées dans les médias sociaux, avant tout les téléchargements incontrôlables par des particuliers. Le rapport final du groupe AGUR 12 a été publié en novembre 2013 et peut être consulté sur le site Internet de l'Institut fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI).

Assemblée annuelle IFRRO 2013

Les membres de l'IFRRO (International Federation of Reproduction Rights Organisations) se sont réunis en Assemblée générale à Istanbul à fin octobre 2013 à l'invitation de la société turque de gestion de droits d'auteur YAYBIR. 141 sociétés de gestion de droits d'auteur sont actuellement membres de l'IFRRO.

Un thème important de l'ordre du jour de cette Assemblée générale a été le rôle essentiel de la gestion collective, qui non seulement garantit une rémunération appropriée aux ayants-droit, mais sert aussi la diversité culturelle et la protection du patrimoine culturel. Elle doit par ailleurs fournir aux utilisateurs un accès plus aisé à des œuvres protégées.

La discussion a aussi porté sur la Convention de Marrakech de l'OMPI, qui doit faciliter l'accès des aveugles, déficients visuels et personnes ayant d'autres difficultés de lecture aux œuvres publiées. Cette nouvelle Convention prévoit une exception importante au droit d'auteur, qui doit permettre la production, la diffusion et la consultation de copies d'un format accessible à ces personnes, et ce sans autorisation des ayants-droit. De telles copies doivent pouvoir être échangées de manière internationale pour autant que la situation des ayants-droit ne soit pas préjudiciée d'une manière excessive. Il a été souligné dans ce contexte l'importance des initiatives de représentants des intéressés, telles que le programme TIGAR (Trusted Intermediary Global Accessible Resources) lancé par l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle).

CIAGP et OLA

Le Congrès annuel du CIAGP (Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques) a eu lieu en mai 2013 à Paris et a été dirigé par ProLitteris. Un panel de discussion sur des questions de principe en matière d'utilisations numériques a démontré combien il est important pour les ayants droit de pouvoir continuer à faire gérer collectivement leurs droits par l'intermédiaire des sociétés de gestion de droits. Un autre sujet important a été le droit de suite et son introduction dans des pays (tels que la Suisse) qui ne reconnaissent pas encore ce droit aux plasticiens et plasticiennes. Le ministre français de la culture, Madame Aurélie Filipetti, l'a expressément mentionné dans

son allocution d'ouverture, en exprimant son soutien à ce droit. Les règles relatives à l'octroi uniforme de droits d'utilisation d'œuvres protégées des domaines de l'art plastique et de la photographie, élaborées et approuvées en 2012, ont prouvé leur utilité durant l'année sous revue. Les questionnaires réguliers et les deux séances de travail de l'année ont conduit à des modifications pratiques des règles et à une amélioration de la coopération internationale.

OLA (OnLineArt), dont le siège est à Bruxelles, a pour but de simplifier et d'unifier la réglementation relative à l'utilisation d'œuvres plastiques sur Internet. Toutes les sociétés de gestion actives dans ce domaine sont représentées au sein d'OLA, dont ProLitteris dès l'origine. L'Assemblée générale d'OLA a décidé d'optimiser son fonctionnement opérationnel et de rechercher une coopération plus étroite avec les sociétés d'Amérique latine (LATART). De plus, OLA doit conclure une convention avec Google sur l'utilisation et la rémunération d'images protégées dans le cadre du «Google Art Project». Des négociations sur ces objets ont déjà été entamées avec Google.

Prix ProLitteris

La Fondation «Fonds culturel», constituée en avril 2011, a décerné le prix ProLitteris durant l'exercice sous revue, dans le domaine «arts plastiques et photographie». Les artistes Rahel Müller, Alex Hanimann, Jérôme Leuba et Cesare Lucchini constituaient le jury nommé par le Conseil de fondation: à l'unanimité, ils ont décerné le Prix ProLitteris 2013 à l'artiste peintre et dessinateur Alain Huck. A son tour, M. Huck a décidé d'attribuer le prix d'encouragement à Gilles Furtwängler, représentant de l'art performance.

La remise des prix a eu lieu le 3 mars 2013 à Zurich, dans la salle des «Kaufleuten». La partie musicale a été tenue par l'accordéoniste Hans Hassler. Les deux oratrices, Julie Enckell Julliard et Elisa Langlois Schmid ont fait l'éloge des lauréats.

Le Prix ProLitteris est attribué chaque année par le Conseil de la Fondation «Fonds culturel» de ProLitteris. Le prix principal (CHF 40'000) et le prix d'encouragement (CHF 10'000) sont décernés à un auteur ou éditeur ayant réalisé une œuvre marquante et durable dans un des domaines suivants:

- Littérature
- Journalisme
- Arts plastiques et photographie
- Edition

Le Prix ProLitteris est une distinction. Il ne fait pas l'objet d'une mise au concours. La présentation de candidatures est exclue. Le Prix ProLitteris est attribué par un jury nommé par le Conseil de la Fondation «Fonds culturel». Le Conseil de fondation est composé des personnes suivantes:

Alexandra Maurer, plasticienne, présidente
Men Haupt, éditeur
Stefan Keller, journaliste
Jochen Kelter, écrivain

Fonds culturel

Durant l'exercice sous revue, 29 demandes de subventions ont été soumises au Conseil d'administration: 15 ont été acceptées et 14 rejetées. Globalement, le montant maximal disponible de CHF 56 600 (y compris report de l'exercice précédent) a été dépassé de CHF 400. Ce dépassement a été reporté sur les comptes de 2014.

Les demandes acceptées sont les suivantes:

- Solothurner Literaturtage
- art&fiction, Genève
- Babel Übersetzerfestival
- Absolut Zentral
- Chiasso/Letteraria
- Tirage Limité
- Rätoromanische Literaturtage
- Verein Sheherezade
- 12. Frauenfelder Lyriktage
- Abraxas
- Weltlesebühne
- NEULAND
- ch Reihe
- St. Galler Literaturtage Wortlaut
- Theater über Land

Conformément au règlement du Fonds culturel, lors de l'octroi de subventions par le Fonds culturel, la préférence est donnée, dans toute la mesure du possible, à des événements d'intérêt culturel général. De plus, en règle générale, les requêtes d'institutions, associations, organisations, etc. sont privilégiées. Des demandes individuelles telles que des contributions pour des oeuvres ou des requêtes d'organisations communales ne sont en principe pas prises en compte.

Assemblée générale

L'Assemblée générale 2013 de ProLitteris a eu lieu le 7 septembre à Lausanne. Environ 500 membres et invités y ont participé.

La partie artistique a été assurée par l'orchestre klezmer de Fribourg «Schtetl-Klezmorim». Le public s'est montré enthousiasmé par chacune de ses interventions et en a remercié les artistes par des applaudissements nourris.

Avant l'allocution présidentielle, Mme Claire Jaquier a présenté aux assistants un exposé très intéressant sur la littérature romande. Le texte de l'exposé a été publié dans la Gazzetta, No 54/2013.

Dans son allocution d'ouverture, M. Men Haupt a rappelé les objectifs fixés il y a deux ans par le Conseil d'administration et fait rapport sur leur état de réalisation. Pour la succession du Directeur, M. Ernst Hefti, le Conseil d'administration a constitué au printemps 2012 une commission de recrutement chargée de préparer une description du poste et l'examen des candidatures. Elle se compose des personnes suivantes : Claude Darbellay, Men Haupt, Stefan Keller, Alexandra Maurer et Nicole Pfister Fetz.

L'approbation du procès-verbal et des comptes annuels n'a suscité que peu de discussions. M. Ernst Hefti a commenté ensuite les points essentiels des comptes annuels : ceux-ci, ainsi que le rapport de l'organe de révision, ont été approuvés par l'Assemblée générale, avec une opposition et une abstention. La décharge a été votée au Conseil d'administration à l'unanimité des membres présents.

Sous point 9 de l'ordre du jour, Mme Dominique Diserens, Secrétaire centrale de l'Association impressum, présentée par le Conseil d'administration comme représentante du Groupe A3 (journalistes et auteur(e)s scientifiques) en remplacement de M. Urs Thalmann, démissionnaire, a été élue à l'unanimité comme membre du Conseil d'administration.

Mme Nicole Pfister Fetz, directrice de l'Association des Autrices et Auteurs de Suisse (AdS), a ensuite présenté un rapport sur les activités d'AGUR 12, le groupe de travail institué en août 2012 par la Conseillère fédérale Sommaruga, chargé d'améliorer la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins. Son mandat est de trouver jusqu'à fin 2013 des possibilités d'adaptations du droit d'auteur à l'évolution de la technique.

Sous point 11, ont été discutées les motions présentées par Mme Regula Heinzelmänn relatives au Règlement de répartition. Les membres présents ont rejeté tant la motion principale que la motion subsidiaire.

De nombreux objets ont été traités en détail sous le point «Questions de membres», en réponse à des questions de l'assistance. Elles concernaient notamment le paiement de redevances de reprographie pour des œuvres littéraires, le calcul des rentes de la Fondation sociale, la prise en considération des conventions entre auteurs et éditeurs lors des répartitions de redevances par ProLitteris, ainsi que l'utilisation d'œuvres sur Internet.

Avec l'annonce de la prochaine Assemblée générale, qui se tiendra à Zurich, M. Men Haupt a prononcé la clôture de l'Assemblée et invité les assistants à passer au traditionnel buffet.

Conseil d'administration et commissions

A la fin de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration se composait des membres suivants:

- | | | |
|--------|----|---|
| Groupe | A1 | Ecrivaines et écrivains:
Claude Darbellay
Nicole Pfister Fetz |
| Groupe | A2 | Plasticiennes et plasticiens,
photographes:
Regine Helbling
Alexandra Maurer, Vice-présidente |
| Groupe | A3 | Journalistes et auteur(e)s
d'œuvres scientifiques:
Dominique Diserens
Stefan Keller, Vice-président |
| Groupe | A4 | Auteur(e)s d'œuvres dramatiques:
Hans Suter |
| Groupe | E1 | Editeurs et éditrices de livres
et de livres d'art:
Men Haupt, Président
Thomas Kramer
Jacques Scherrer |
| Groupe | E2 | Editeurs et éditrices de journaux
et de périodiques:
Urs F. Meyer |
| Groupe | E3 | Editeurs et éditrices d'œuvres
dramatiques et de musique de scène:
Hans-Peter Burla |

Les cinq commissions du Conseil d'administration se composent des personnes suivantes:

Commission
«Droit d'émission»: Alexandra Maurer, présidence
Hans-Peter Burla
Claude Darbellay
Nicole Pfister Fetz
Jacques Scherrer
Hans Suter

Commission
«Droit d'art visuel»: Alexandra Maurer, présidence
Regine Helbling
Thomas Kramer

Commission
«Reprographie»: Stefan Keller, présidence
Regine Helbling
Urs F. Meyer
Nicole Pfister Fetz

Commission
«Relations publiques»: Men Haupt, présidence
Stefan Keller
Nicole Pfister Fetz

Commission
«Utilisations numériques»: Stefan Keller, présidence
Urs F. Meyer
Nicole Pfister Fetz
Jacques Scherrer

Nouveau Directeur

La commission de recrutement instituée par le Conseil d'administration, composée de Claude Darbellay, Men Haupt, Stefan Keller, Alexandra Maurer et Nicole Pfister Fetz, avait pour tâche de proposer au Conseil, durant l'automne, deux successeurs possibles au poste de M. Ernst Hefti, Directeur, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Après avoir mené des entretiens approfondis avec divers candidats et candidates, la commission a effectué sa sélection. Le 10 décembre 2013, le Conseil d'administration a nommé M. Philip Kübler comme nouveau Directeur de ProLitteris.

M. Philip Kübler est avocat, avec une longue expérience en matière de droit des médias, de l'informatique, des télécommunications et des contrats ; il est également expert dans les domaines de la gouvernance d'entreprise et de la compliance. Il a été pendant de nombreuses années directeur juridique de Swisscom et précédemment chargé de la stratégie de Bluewin. Jusqu'à son départ à fin juin 2014, il était responsable du domaine des fusions et acquisitions de Swisscom.

Fondation sociale de ProLitteris

Aperçu	2013	2012	+/- %
Recettes:			
Contributions de ProLitteris	2 534 693.57	2 378 364.79	6,6
Dissolution du capital de couverture des rentes	1 384 190.—	1 307 260.—	5,9
Recettes immeuble	1 217 969.—	1 213 914.75	0,3
Intérêts sur solde créditeur	1 841.69	2 839.74	-35,1
Recettes extraordinaires	717.50	371.80	93,0
Total	5 139 411.76	4 902 751.08	4,8
Versements aux membres:			
Rentes	1 442 850.—	1 360 436.65	6,1
Secours et assistance	195 421.30	206 709.15	-5,5
Total	1 638 271.30	1 567 145.80	4,5

Comptes annuels 2013

Les Comptes annuels de la Fondation sociale de ProLitteris se soldent par un excédent de recettes de CHF 847 893.54 (exercice précédent: CHF 610 005.09).

Les encaissements de loyers pour les bureaux et appartements sis dans l'immeuble Universitätstrasse 100 à Zurich, propriété de la Fondation sociale, se sont élevés durant l'année sous revue à CHF 1 217 969.00 (exercice précédent: CHF 1 213 914.75). Les intérêts hypothécaires ont pu être légèrement réduits, à CHF 421 654.32 (exercice précédent: CHF 481 874.79).

Les paiements de rentes sont augmenté de quelque 6,1% durant l'exercice sous revue, soit environ CHF 82 000, et s'élèvent à CHF 1 442 850 (exercice précédent: CHF 1 360 436.65). Des allocations d'un montant de CHF 195,421.30 ont été versées à des membres dans le besoin (exercice précédent: CHF 206 709.15).

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises en 2013 pour traiter des affaires en cours et des requêtes soumises.

A fin 2013, le Conseil de fondation se composait des personnes suivantes:

Rolf Niederhauser, Président
Renata Münzel, Vice-présidente
Klaus Merz
Anne Pitteloud
Fabio Pusterla
Theres Roth-Hunkeler
Beat Zoderer

Direction

Direction		Ernst Hefti, Directeur Franziska Eberhard, Directrice adjointe Werner Stauffacher, Sous-Directeur Philip Sorg, Sous-Directeur	Organigramme de ProLitteris (état au 1 ^{er} juillet 2014)		
Gestion des droits	Octroi des licences et répartition	Perception et répartition	Services	Etat-major	
Département des membres Antonella Russo Danái Hämmerli Franziska Mathys Fabrizio Passalacqua	Droit d'émission Droit de retransmission Droit de réception publique Redevances sur les supports vierges Droit de location Utilisations scolaires Droit de reprographie Droits d'utilisation réseaux numériques Franziska Eberhard	Droit d'émission Droit de retransmission Droit de réception publique Redevances sur les supports vierges Droit de location Utilisations scolaires Maria Savoldelli	Finances et comptabilité Philip Sorg Franziska Baur	Secrétariat de direction Flurina Hefti Yvonne Sutter	
Sociétés sœurs étrangères Domaine de la littérature Franziska Eberhard	Droit de reproduction Droits des utilisations numériques Droit multimédia Werner Stauffacher	Droit de reprographie Droits d'utilisation de réseaux numériques Antonietta del Re Susanne Ben Taleb Isabelle Hess	Département informatique David Rupper Mario Lopes	Réception et téléphone Stefania Quaresima	
Sociétés sœurs étrangères Domaine des arts plastiques Werner Stauffacher		Anne Schmidt-Peiry Gudrun Franke Alexandra Gatto Caterina Sacco Astrid Wiederkehr	Département juridique Werner Stauffacher Kathrin Bütikofer Andrea Voser	Poste/entretien Elsa Fischer	
CISAC/IFRRO Franziska Eberhard		Droit de reproduction Yolanda Canonica Nadine Degen Bettina Kubli	Gazzetta Claudia Porchet		
		Droits des utilisations numériques Werner Stauffacher	Fondation sociale Marianne Fabrin		
		Droit multimédia Werner Stauffacher Andrea Voser			

Bilan au 31 décembre 2013

Actifs	2013	2012
Actifs circulants		
Liquidités	6 799 687.56	9 965 037.69
Titres	11 881 846.43	11 753 825.75
Débiteurs des domaines de perception	2 707 532.60	5 079 946.45
Débiteurs divers	120 544.70	132 812.25
Actifs transitoires	620 610.15	516 499.55
	22 130 221.44	27 448 121.69
Actifs immobilisés		
Placements financiers		
– Crédit de fonctionnement Fondation Fonds culturel	61 723.86	–.–
– Prêt Fondation sociale de ProLitteris	8 000 000.–	6 000 000.–
Mobilier et installations	134 000.–	141 000.–
Installation téléphonique	2 800.–	5 000.–
Equipement et programmes informatiques	1 251 000.–	974 000.–
Comptes pour nouveau programme informatique	1 748 209.–	1 406 055.45
Frais de projet	200 219.75	101 916.30
Immeubles	2 500 000.–	2 500 000.–
	13 897 953.11	11 127 971.75
Total actifs	36 028 174.55	38 576 093.44
Passifs		
Capitaux étrangers à court terme		
Engagements envers la Fondation sociale de ProLitteris	605 896.–	855 077.38
Engagements envers le Fonds culturel de ProLitteris	–.–	5 559.14
Indemnités à répartir	34 799 687.35	37 013 960.75
Engagements divers	236 079.35	241 524.62
Passifs transitoires	266 089.55	339 971.55
	35 907 752.25	38 456 093.44
Capitaux étrangers à long terme		
Provision pour la rénovation des immeubles	120 422.30	120 000.–
Total passifs	36 028 174.55	38 576 093.44

Compte d'exploitation 2013

1 Droit d'émission/Droit de réception publique Droit de retransmission/Droit mécaniques

	2013	2012
Recettes droit d'émission	1 723 876.80	1 633 122.69
Recettes droit de retransmission TC 1	6 569 954.50	6 192 219.06
Recettes droit de retransmission TC 2a+b	120 296.98	142 112.60
Recettes droit de réception publique	1 114 067.85	1 146 523.37
Recettes droits mécaniques	578.80	153.50
Recettes extraordinaires droit d'émission	448 320.67	247 881.16
Recettes extraordinaires droit de retransmission TC 1	1 393 189.67	1 410 547.24
Recettes extraordinaires droit de retransmission TC 2a+b	4 020.71	5 211.55
Recettes extraordinaires droit de réception publique	164 488.46	393 743.56
Total	11 538 794.44	11 171 514.73
Indemnités droit d'émission	1 355 160.70	1 350 803.10
Frais extraordinaires droit d'émission	1 828.51	60 254.45
Indemnités droit de retransmission TC 1	4 648 498.90	4 382 242.87
Indemnités droit de retransmission TC 2a+b	84 207.11	99 474.89
Indemnités droit de réception publique	790 981.—	814 000.03
Indemnités droits mécaniques	515.10	136.60
Quote-part Fondation sociale	934 258.94	810 605.60
Quote-part Fonds culturel	95 152.55	91 248.45
Frais de gestion, quote-part 31,4% (31,9%)	3 628 191.63	3 562 748.74
Total	-11 538 794.44	-11 171 514.73
Solde	-.—	-.—

2 Droit d'art visuel (droit de reproduction)/Droit multimédia

	2013	2012
Recettes droit d'art visuel	1 402 231.79	954 451.62
Recettes droit multimédia	36 884.—	39 237.50
Recettes extraordinaires	183 532.18	238 807.54
Total	1 622 647.97	1 232 496.66
Indemnités droit d'art visuel	1 133 632.33	787 458.11
Indemnités droit multimédia	29 088.10	30 946.40
Quote-part Fondation sociale	104 040.97	65 892.28
Quote-part Fonds culturel	14 406.55	9 952.55
Dépenses extraordinaires	488.08	802.63
Frais de gestion, quote-part 21,0% (27,4%)	340 991.94	337 444.69
Total	-1 622 647.97	-1 232 496.66
Solde	—.—	—.—

3 Droit de reprographie (droit de photocopie) (TC 8) Droit d'utilisation réseaux numériques (TC 9)

	2013	2012
Recettes TC 8	11 095 539.03	10 552 018.33
Recettes TC 9	5 192 010.40	4 637 039.35
Régularisation indemnités TC 8	160 780.70	309 252.35
Régularisation indemnités TC 9	78 986.75	150 144.90
Recettes extraordinaires TC 8	286 405.21	649 193.81
Recettes extraordinaires TC 9	514 016.48	568 640.58
Total	<u>17 327 738.57</u>	<u>16 866 289.32</u>
Indemnités TC 8	9 514 663.98	9 964 793.16
Indemnités TC 9	4 284 665.52	3 421 268.43
Quote-part Fondation sociale	1 369 471.94	1 397 418.16
Quote-part Fonds culturel	165 344.80	154 546.80
Augmentation de ducroire	-.—	208 000.—
Frais de projet	44 452.90	25 479.05
Dépenses extraordinaires	-.—	111.61
Frais de procès	30 831.85	6 479.20
Frais de gestion, quote-part 11,1% (10,0%)	1 918 307.58	1 688 192.91
Total	<u>-17 327 738.57</u>	<u>-16 866 289.32</u>
Solde	<u>-.—</u>	<u>-.—</u>

4 Droit de prêt (étranger)

	2013	2012
Recettes	826 998.20	939 448.80
Recettes extraordinaires	1 592.10	106.80
Total	828 590.30	939 555.60
Indemnités	770 167.20	894 501.90
Quote-part Fonds culturel	8 275.30	9 421.45
Dépenses extraordinaires	-.--	4 129.75
Frais de gestion, quote-part 6,1% (3,4%)	50 147.80	31 502.50
Total	-828 590.30	-939 555.60
Solde	-.--	-.--

5 Redevances sur les supports vierges (TC 4)

	2013	2012
Recettes	522 840.80	477 339.80
Recettes extraordinaires	163 824.72	547 727.78
Total	686 665.52	1 025 067.58
Indemnités	371 213.63	338 898.11
Quote-part Fondation sociale	52 284.08	47 733.98
Quote-part Fonds culturel	5 231.75	4 786.55
Frais de gestion, quote-part 37,6% (61,8%)	257 936.06	633 648.94
Total	-686 665.52	-1 025 067.58
Solde	-.--	-.--

6 Set-Top-Boxes (TC 12)

	2013	2012
Recettes	516 888.47	339 921.65
Recettes extraordinaires	94 872.50	-.--
Total	611 760.97	339 921.65
Indemnités	382 494.15	251 532.64
Quote-part Fondation sociale	51 688.85	33 992.17
Quote-part Fonds culturel	5 172.20	3 408.60
Frais de gestion, quote-part 28,2% (15,0%)	172 405.77	50 988.24
Total	-611 760.97	-339 921.65
Solde	-.--	-.--

7 Utilisations scolaires (TC 7)

	2013	2012
Recettes	114 380.98	105 977.13
Recettes extraordinaires	160 578.29	-.--
Total	274 959.27	105 977.13
Indemnités	84 641.19	78 420.15
Quote-part Fondation sociale	11 438.10	10 597.71
Quote-part Fonds culturel	1 144.55	1 062.70
Frais de gestion, quote-part 64,6% (15,0%)	177 735.43	15 896.57
Total	-274 959.27	-105 977.13
Solde	-.--	-.--

8 Location d'exemplaires d'œuvres (TC 5 et 6)

	2013	2012
Recettes	366 161.95	413 568.75
Recettes extraordinaires	147 715.05	-.—
Total	513 877.—	413 568.75
Indemnités	294 877.02	330 976.80
Quote-part Fondation sociale	10 668.89	11 655.95
Quote-part Fonds culturel	3 664.—	4 147.10
Frais de gestion, quote-part 39,8% (16,1%)	204 667.09	66 788.90
Total	-513 877.—	-413 568.75
Solde	-.—	-.—

9 Utilisations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles (TC 10)

	2013	2012
Recettes	60 789.—	65 501.20
Total	60 789.—	65 501.20
Indemnités	52 839.10	57 590.87
Quote-part Fondation sociale	841.80	468.94
Quote-part Fonds culturel	608.30	656.80
Frais de gestion, quote-part 10,7% (10,4%)	6 499.80	6 784.59
Total	-60 789.—	-65 501.20
Solde	-.—	-.—

10 Gestion

	2013	2012
Salaires et charges sociales	4 258 068.08	4 492 031.60
Loyer, chauffage, etc.	680 120.40	677 163.10
Frais d'entretien	58 689.55	60 905.50
Informatique	164 213.15	214 895.80
Frais de bureau et d'administration	1 016 976.61	914 020.91
Frais Conseil d'administration et Assemblée générale	371 314.95	306 282.35
Associations, unions	154 265.35	192 042.85
Invitations, frais de voyage	87 536.78	86 832.30
Mandats externes	267 141.85	344 486.30
Autres frais	6.66	11 749.85
Amortissements	581 850.70	482 753.75
Frais divers	-.—	2 679.53
Impôts	411.35	-.—
Total	7 640 595.43	7 785 843.84
Intérêts des capitaux	-151 226.—	-194 570.90
Différences de cours	87 157.16	95 220.95
Résultat titres	-363 159.87	-806 839.47
Gestion en faveur de la Fondation sociale	-319 515.90	-312 687.20
Recettes divers	-3 224.87	-.—
Revenu locatif Winkelriedstrasse	-129 540.—	-129 540.—
Recettes extraordinaires	-4 202.85	-43 431.14
Total	-883 712.33	-1 391 847.76
Frais de gestion nets	6 756 883.10	6 393 996.08

Quote-part des frais de gestion :

	2013	2012
Droit d'émission 53,7% (55,7%)	3 628 191.63	3 562 748.74
Droit de reproduction 5,1% (5,3%)	340 991.94	337 444.69
Droit de reprographie/Droit d'utilisation réseaux numériques 28,4% (26,4%)	1 918 307.58	1 688 192.91
Droit de prêt (étranger) 0,7% (0,5%)	50 147.80	31 502.50
Redevances sur les supports vierges 3,8% (9,9%)	257 936.06	633 648.94
Set-Top-Boxes 2,6% (0,8%)	172 405.77	50 988.24
Utilisations scolaires 2,6% (0,3%)	177 735.43	15 896.57
Location d'exemplaires d'oeuvres 3,0% (1,0%)	204 667.09	66 788.90
Utilisations par des personnes atteintes de déficiences sensorielles 0,1% (0,1%)	6 499.80	6 784.59
Total	-6 756 883.10	-6 393 996.08
Solde	-.-	-.-

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale de ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, coopérative, Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, coopérative, arrêtés au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des

estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Michael Herzog
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Marc Järman
Expert réviseur agréé

Zurich, le 23 mai 2014

Fondation sociale de ProLitteris

Bilan au 31 décembre 2013

Actifs	2013	2012
Actifs circulants		
Liquidités	2 483 547.06	1 253 715.90
Autres créances	528 973.47	352 574.91
- contre des tiers		
- créances contre ProLitteris	605 896.—	855 077.38
Actifs transitoires	—.—	6 571.80
	3 618 416.53	2 467 939.99
Actifs immobilisés		
Immobilisations corporelles	21 600 000.—	21 600 000.—
- Immeubles		
- Mobilier	—.—	3 000.—
Immobilisations incorporelles	—.—	—.—
- Software		
	21 600 000.—	21 603 000.—
Total actifs	25 218 416.53	24 070 939.99
Passifs		
Fonds étrangers à court terme		
Dettes sur achats et prestations de services	12 941.95	30 142.55
Passifs transitoires	31 135.20	35 980.60
	44 077.15	66 123.15
Fonds étrangers à long terme		
Engagements financiers	8 000 000.—	6 000 000.—
- Crédit de construction ProLitteris		
- Dettes hypothécaires	7 000 000.—	9 000 000.—
Provision grande rénovation immeubles	1 749 353.—	1 466 824.—
Provision pour capital de couverture des rentes	1 423 290.—	1 384 190.—
	18 172 643.—	17 851 014.—
Capital de la Fondation		
Etat au 1 ^{er} janvier 2013	6 153 802.84	
Excédent de recettes 2013	847 893.54	7 001 696.38
Total passifs	25 218 416.53	24 070 939.99

Comptes 2013

Recettes	2013	2012
Versements ordinaires de ProLitteris	2 534 693.57	2 378 364.79
Recettes immeubles	1 217 969.—	1 213 914.75
Dissolution du capital de couverture des rentes	1 384 190.—	1 307 260.—
Recettes financières	1 841.69	2 839.74
Total produits d'exploitation	5 138 694.26	4 902 379.28
Recettes extraordinaires		
– Recettes extraordinaires diverses	717.50	371.80
– Réévaluation comptable de l'immeuble	–.—	–.—
Total recettes	5 139 411.76	4 902 751.08

Frais		
Rentes aux membres	1 442 850.—	1 360 436.65
Allocations et aides aux membres	195 421.30	206 709.15
Frais de gestion générale	330 812.95	321 960.65
Frais suivi du projet de nouvelle construction	2 199.30	3 934.45
Conseil de Fondation	32 033.85	37 442.50
Subventions	9 840.—	1 290.—
Honoraires tiers	25 253.15	50 673.80
Entretien immeubles	118 573.20	97 252.70
Rénovation immeubles	–.—	27 292.80
Autres charges d'exploitation	4 061.15	6 609.70
Amortissement	3 000.—	30 500.—
Constituiton capital de couverture des rentes	1 423 290.—	1 384 190.—
Constitution provision grande rénovation immeubles	282 529.—	282 529.—
Charges financières	421 654.32	481 874.79
Total charges d'exploitation	4 291 518.22	4 292 696.19
Dépenses extraordinaires	–.—	49.80
Total frais	4 291 518.22	4 292 745.19
Excédent de recettes	847 893.54	610 005.09
	5 139 411.76	4 902 751.08

1 Actifs mis en gage en garantie d'engagements propres

	2013	2012
Immeubles gagés à la valeur comptable	21 600 000.—	21 600 000.—
Hypothèques constituées	10 000 000.—	10 000 000.—
Dettes garanties par hypothèques	7 000 000.—	9 000 000.—

2 Valeur d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

	2013	2012
Universitätstrasse 100	15 000 000.—	15 000 000.—
Immobilisations corporelles	50 000.—	50 000.—
	15 050 000.—	15 050 000.—

3 Evaluation des risques

L'évaluation des risques n'a pas fait l'objet d'un document.

4 Placement du patrimoine

Le Conseil de Fondation, en sa qualité d'organe suprême de la Fondation, est responsable des investissements. Selon l'acte de fondation du 10 septembre 2002, le patrimoine de la Fondation doit être investi selon les principes d'une gestion prudente. Il n'y a pas de règlement d'investissement.

5 Hypothèques

	CHF	Intérêt	Durée
Hypothèque à taux fixe 11-7	2 000 000.—	3,75 %	11.07-11.13
Hypothèque à taux fixe 11-5	5 000 000.—	3,20 %	11.05-11.15
Hypothèque à taux fixe 11-8	2 000 000.—	2,35 %	11.10-11.18

6

Immeubles

Les immeubles se repartissent comme suit:

	2013	2012
Immeuble Universitätstrasse 100	21 600 000.—	21 600 000.—
	<u>21 600 000.—</u>	<u>21 600 000.—</u>

La valeur comptable de l'immeuble Universitätstrasse 100 correspond au coût d'investissement (y compris le terrain) moins les amortissements effectués durant les années précédentes en raison de la diminution de la valeur de rendement. Conformément à une nouvelle évaluation du Credit Suisse du 24 janvier 2012, la valeur de l'immeuble s'élève maintenant à CHF 21 600 000. La Direction a décidé en conséquence de dissoudre une partie de la provision pour fluctuations de valeur d'immeubles à concurrence de CHF 533 763.89 au 31 décembre 2011.

7 Immeubles (suite)

Récapitulation du résultat des immeubles:

	2013	2012
Immeuble Universitätstrasse 100 :		
- Revenu locatif	1 217 969.—	1 213 914.75
- Frais d'entretien de l'immeuble	-118 573.20	-97 252.70
Résultat de l'immeuble Universitätstrasse	1 099 395.80	1 116 662.05

8 Expertise actuarielle

Selon la Règlement de la Fondation sociale du 1^{er} septembre 2012, actuellement en vigueur, le Conseil de Fondation est tenu de fixer tous les ans les montants absolus des rentes. Pour cela, il doit s'appuyer sur une expertise actuarielle établie tous les deux ans qui doit donner des renseignements sur la situation financière, les cotisations à venir et les prestations futures de la Fondation. Les montants absolus des rentes doivent être fixés de telle manière que le patrimoine de la Fondation (actifs nets) ne soit pas inférieur au montant total nécessaire au versement des rentes à payer aux membres durant l'année à venir.

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes au Conseil de la Fondation sociale de ProLitteris, Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la Fondation sociale de ProLitteris arrêtés au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG AG

Marc Järmann
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Michael Herzog
Expert réviseur agréé

Zurich, le 23 mai 2014

Fonds culturel de ProLitteris

Bilan au 31 décembre 2013

Actifs		2013	2012
Actifs circulants			
Liquidités		180 393.11	-.-
Créances	- contre ProLitteris	-.-	105 559.14
Total actifs		180 393.11	105 559.14
Passifs			
Fonds étrangers à court terme			
Dettes sur achats et prestations de services		7 322.45	-.-
		7 322.45	-.-
Fonds étrangers à long terme			
Engagements financiers	- Crédit de fonctionnement ProLitteris	61 723.86	-.-
		61 723.86	-.-
Capital de la Fondation			
Etat au 1 ^{er} janvier 2013	105 559.14		
Exedent de recettes 2013	5 787.66	111 346.80	105 559.14
Total passifs		180 393.11	105 559.14

Comptes 2013

Recettes	2013	2012
Versements de ProLitteris	299 000.—	279 231.—
Recettes financières	40.76	—.—
Total produits d'exploitation	299 040.76	279 231.—
Frais		
Fonds culturel	60 500.—	19 906.—
Gazzetta	182 753.10	203 765.86
Prix ProLitteris	50 000.—	50 000.—
Total charges d'exploitation	293 253.10	273 671.86
Excédent de recettes	5 787.66	5 559.14
	299 040.76	279 231.—

1 But de la Fondation

La Fondation a pour but de promouvoir et de soutenir des démarches culturelles dans les domaines de la littérature et des arts plastiques, notamment par l'octroi de subventions pour des projets culturels, par l'octroi de prix pour des œuvres ou prestations exceptionnelles et par la publication de la « Gazzetta », la revue des membres de ProLitteris.

2 Evaluation des risques

L'évaluation des risques n'a pas fait objet d'un document.

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes au Conseil du Fonds culturel de ProLitteris, Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) du Fonds culturel de ProLitteris arrêtés au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG AG

Marc Järmann
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Michael Herzog
Expert réviseur agréé

Zurich, le 23 mai 2014

Rédaction : Ernst Hefti
Traductions : C.-Alain Burnand
Chantal Kiobassa
Giovanna Lo Piccolo
Lectorat : Marianne Fabrin
Philip Sorg
Design : Gottschalk+Ash Int'l
Impression : Linkgroup, Zurich



Universitätsstrasse 100
Postfach 205, 8024 Zürich
Tel +41 43 300 66 15
Fax +41 43 300 66 68
www.prolitteris.ch
mail@prolitteris.ch

Schweizerische
Urheberrechtsgesellschaft
für Literatur
und bildende Kunst,
Genossenschaft

Société suisse
de droits d'auteur
pour l'art littéraire
et plastique,
coopérative

Società svizzera
per i diritti degli autori
d'arte letteraria
e visuale,
cooperativa

Societad svizra
da dretgs d'autor
per la litteratura
e l'art figurativ,
cooperativa

Swiss copyright
society
for literature
and visual arts,
cooperative